



COMMUNE DE PONCHON

## COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PONCHON DU JEUDI 21 NOVEMBRE 2019

**Présents** : Robert JOYOT, Maire.

Yannig MERLIN; Colette JOLLIVET; Geneviève DELABY, Denis ROLLAND, **Adjoints**.

Laurence LACHAPELLE, Nadège PERROTTE, Elodie THERY, Alain CHOTEAU, Jean-Claude GIRET, Bernard LECOQ, Bernard LETUVE, Gérard SOUFFLET ; **Conseillers**.

**Absentes** Martine CANIVET

Pouvoir à Geneviève DELABY,

Claudine LEFEBVRE

Pouvoir à Jean Claude GIRET

**Secrétaire de séance** : Colette JOLLIVET

En raison de la démission d'Olivier WAUTERS, Laurence LACHAPELLE devient Conseillère Municipale.

Robert JOYOT lui souhaite la bienvenue, et la déclare installée dans ses fonctions.

Compte rendu de la séance du 21 octobre 2019 :

Observations de Jean Claude GIRET

- La Commune a adhéré au groupement de commandes de Voirie de la Thelloise, mais elle demeure libre de choisir les entreprises qui lui conviennent.
- Chauffage de la Salle des Fêtes : ce n'est pas lui qui a relevé qu'il y faisait trop chaud.





COMMUNE DE PONCHON

1) Modification des Statuts du Syndicat d'Énergie de l'Oise :

Le Syndicat exerce pour nous les compétences suivantes :

- ⇒ Extension, modernisation de l'éclairage public
- ⇒ Electrification Rurale : Extension, Renforcement du Réseau.
- ⇒ Groupement d'achat d'électricité

La modification de ses statuts n'est que pure forme.  
Elle n'emporte aucune conséquence pour la Commune.

Accord unanime du Conseil sur la modification proposée.

2) Convention de servitudes avec ENEDIS.

ENEDIS propose d'enfouir une ligne électrique qui traverse le Clos du LARRIS, et qui serait gênante pour la construction des maisons. Son budget de l'année 2019 ne permet pas à ENEDIS d'enfouir la ligne qui se poursuit à travers champs. La jonction entre les parties de la ligne enfouies et non enfouies nécessite une servitude sur les terrains de la Commune.

Accord unanime du Conseil Municipal

3) Indemnité du trésorier.

Elle se monte pour l'année 2019 à la somme de 475, 41 €.

Accord unanime du Conseil Municipal.



COMMUNE DE PONCHON

4) Convention avec la région pour le transport des élèves de PONCHON à la cantine de Berthecourt.

Le transport vers l'école est gratuit.

Le transport vers la cantine est payant. Coût pour la Commune en 2018 : 4 825 €.

Il est proposé de la prolonger par un avenant jusqu'au 31 aout 2021.

Accord unanime du Conseil Municipal.

5) Accessibilité, Agrandissement, Aménagement de l'école et de la Mairie, demande de subventions.

L'estimation de l'investissement Total, selon l'Avant-Projet Détaillé (APD), établi au 12 novembre 2019 par l'ADTO se monte à

1 821 762 € HT

Subvention maximum à solliciter auprès du Département 567 574 €

Subventions maximum à solliciter auprès de l'Etat 889 835 €

1 457 409 € HT

A la charge de la Commune

344 353 €

Votent pour ces demandes de subvention :

Robert JOYOT, Yannig MERLIN, Colette JOLLIVET, Geneviève DELABY, Denis ROLLAND,

Martine CANIVET, Laurence LACHAPELLE, Bernard LECOCQ, Bernard LETUVE, Nadège PERROTTE, Alain CHOTEAU, Elodie THERY.

Votent contre ces demandes de subvention:

Jean Claude GIRET, Claudine LEFEBVRE, Gérard SOUFFLET.



COMMUNE DE PONCHON

**Observations de Jean Claude GIRET :**

- ⇒ Il déplore le manque de précision qui a accompagné l'avancement de ce projet.
  - Réponse de Robert JOYOT : les plans joints au dossier de réunion datent du 5 novembre 2019.
- ⇒ La salle de repos lui paraît petite
- ⇒ Les problèmes de cars et de stationnement resteront identiques dans la rue de la Mairie

**Observations de Gérard SOUFFLET :**

- ⇒ Le montant des travaux a varié plusieurs fois.
  - Réponse de Robert JOYOT : il a varié en fonction de la consistance du projet. Au projet d'origine, on a ajouté
    - la rénovation complète des salles de classe du haut,
    - l'aménagement d'un couloir,
    - la réfection de la rue des Quarterons.

6) **Approbation de la modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme.**

Le rapport du Commissaire Enquêteur ne nous étant pas parvenu, cette question est retirée de l'ordre du jour



QUESTIONS DIVERSES

- Jean Claude GIRET : Il demande des précisions sur la Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Touristique et Floristique, sur le couloir biologique. Sur le Bois classé dans la cote du Larris. Plans fournis avec le présent compte-rendu.
- Jean Claude GIRET fait état d'une réunion des Maires ruraux organisée par le Conseil Départemental, à laquelle il aurait aimé que nous soyons représentés.
  - Réponse de Robert JOYOT : Le temps lui manque pour assister à la suite interminable, des réunions interminables qui sont organisées à l'attention des Maires.
- Jean Claude GIRET signale un fil électrique qui court dans la haie, dans le chemin d'ABBECOURT.
- Jean Claude GIRET signale des arbres qui sont tombés dans le bois, dans le chemin d'ABBECOURT. Ce bois n'appartient pas à la Commune.
- Jean Claude GIRET demande le sort du Budget annexe du Bouloir. Ce budget a bien été créé, mais il n'a jamais fonctionné.



COMMUNE DE PONCHON

Communiqué par J.C. GIRET, au fin de Séance

1) Pour un même coût, nous pourrions espérer une école plus fonctionnelle, offrant de meilleures perspectives d'extension, solutionnant les problèmes de parking et d'encombrement rue de la mairie (car de ramassage scolaire)

2) Les subventions étant obligatoirement liées à un permis de construire que nous ne cautionnons pas et qui à ce jour n'est pas abouti

3) Les effectifs de notre école aujourd'hui et pour les deux prochaines rentrées n'exigent pas une urgence de décision

Nous ne voterons ~~pas~~ pas - aujourd'hui - la demande de subventions telle que proposée.

---